



Suppression du droit de visite

Par **kestelyn_old**, le **22/08/2007 à 17:51**

bonjour.voila,mon compagnon va se voir retirer le droit de visite qu'il a pour son enfant.En effet,son ex-compagne demande la garde totale du petit.Cette femme a causé tellement de soucis a mon compagnon,qu'il ne veut plus se défendre,ni même aller a l'audience prévue le 9 octobre.Si il ne s'y rend pas j'ai bien peur qu'il ne revoie plus son fils,qu'il n'a pas vu depuis un an déjà,a cause de sa mère qui refusait de lui confier. Ma question,puis-je de moi même lui prendre un avocat pour le représenter a cette audience?

Par **Jurigaby**, le **22/08/2007 à 19:16**

Bonjour.rnrnMalheureusement, la réponse est non.rnrnL'avocat est un mandataire de son client. C'est obligatoirement son client qui lui confie sa mission.